WATER-I.D.®
WATER TESTING EQUIPMENT

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Total Hardness No.2 Liquid

Date de révision 11-18-2024 **Numéro de révision** 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit POL10TH2, PL10TH2, FW5TH2

Nom du produit Total Hardness No.2 Liquid

Identifiant de formule unique (UFI) KTKT-VDTR-V12G-MFDM

Substance pure/mélange Mélange
Contient Ethylene glycol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Réactif pour l'analyse de l'eau

Utilisations déconseillées Autres

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
Water-i.d. GmbH
Daimlerstr. 20
76344 Eggenstein, Germany
Tel.: +49 (0) 721 78 20 29 0, Fax: +49 (0) 721 78 20 29 11
Website: www.water-id.com
EHS / Compliance: lab@water-id.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France	+33 1 72 11 00 03 anglais et francais

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2 - (H373)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Ethylene glycol



Mention d'avertissement
Attention

Mentions de danger
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)
P260 - Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs et aérosols
P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
P280 - Porter un équipement de protection des yeux et du visage
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin
P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	EC No (EU Index No)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Ethylene glycol 107-21-1	40-60	Aucune donnée disponible	203-473-3	Acute Tox. 4 (H302) STOT RE 2 (H373)			
Acetic acid 64-19-7	1-5	Aucune donnée disponible	200-580-7	Skin Corr. 1A (H314) Flam. Liq. 3 (H226)	Skin Corr. 1B: : 25%<=C<90% Skin Irrit. 2: 10%<=C<25% Skin Corr. 1A: C>=90% Eye Irrit. 2 : : 10%<=C<=25 %		

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë
Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	Oral LD50 mg/kg	Dermal LD50 mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Ethylene glycol 107-21-1	4700	10600	3.75		
Acetic acid 64-19-7	3310	1060	11.4		

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Ingestion NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l’incendie

5.1. Moyens d’extinction

Moyens d’extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l’utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l’incendie peut s’avérer inefficace.

Moyens d’extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Autres informations	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
Méthodes de nettoyage	Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Remarques générales en matière d'hygiène	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation	Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)	Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Ethylene glycol 107-21-1	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m³ *	TWA: 10 ppm TWA: 26 mg/m³ STEL 20 ppm STEL 52 mg/m³ H*	*	STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m³ TWA: 52 mg/m³ TWA: 20 ppm K*	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m³ *
Acetic acid 64-19-7	-	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³ STEL 20 ppm STEL 50 mg/m³	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³ STEL: 15 ppm STEL: 38 mg/m³	STEL: 50 mg/m³ STEL: 20 ppm TWA: 25 mg/m³ TWA: 10 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³ STEL: 20 ppm STEL: 50 mg/m³
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Ethylene glycol 107-21-1	* STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m³ TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m³	TWA: 50 mg/m³ Ceiling: 100 mg/m³ *	TWA: 10 ppm TWA: 26 mg/m³ TWA: 10 mg/m³ H*	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m³ A*	TWA: 20 ppm TWA: 50 mg/m³ STEL: 40 ppm STEL: 100 mg/m³ iho*
Acetic acid 64-19-7	STEL: 50 mg/m³ STEL: 20 ppm TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³	TWA: 25 mg/m³ Ceiling: 50 mg/m³	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 25 mg/m³	TWA: 5 ppm TWA: 13 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 25 mg/m³
Nom chimique	France	Germany TRGS	Germany DFG	Grèce	Hongrie
Ethylene glycol 107-21-1	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m³	TWA: 10 ppm TWA: 26 mg/m³	TWA: 10 ppm TWA: 26 mg/m³ Peak: 20 ppm Peak: 52 mg/m³ *	TWA: 50 ppm TWA: 125 mg/m³ STEL: 50 ppm STEL: 125 mg/m³	TWA: 52 mg/m³ STEL: 104 mg/m³ *
Acetic acid 64-19-7	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³ STEL: 20 ppm STEL: 50 mg/m³	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³ Peak: 20 ppm Peak: 50 mg/m³	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³ STEL: 15 ppm STEL: 37 mg/m³	TWA: 25 mg/m³ STEL: 50 mg/m³
Nom chimique	Irlande	Italy MDLPS	Italy AIDII	Lettonie	Lituanie
Ethylene glycol 107-21-1	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m³ Sk*	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m³ pelle*	TWA: 25 ppm STEL: 50 ppm STEL: 10 mg/m³	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m³ *	* TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³ STEL: 20 ppm STEL: 50 mg/m³
Acetic acid 64-19-7	TWA: 20 ppm TWA: 50 mg/m³ STEL: 20 ppm STEL: 50 mg/m³	TWA: 25 ppm TWA: 10 mg/m³ STEL: 50 mg/m³ STEL: 20 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³ STEL: 15 ppm STEL: 37 mg/m³	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³ STEL: 50 mg/m³ STEL: 20 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³ STEL: 50 mg/m³ STEL: 20 ppm
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Ethylene glycol 107-21-1	* STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m³ TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m³	* STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m³ TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m³	TWA: 52 mg/m³ TWA: 10 mg/m³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m³ H*	STEL: 104 mg/m³ STEL: 40 ppm	STEL: 50 mg/m³ TWA: 15 mg/m³
Acetic acid 64-19-7	STEL: 50 mg/m³ STEL: 20 ppm TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³	STEL: 20 ppm STEL: 50 mg/m³ TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³ STEL: 20 ppm STEL: 50 mg/m³	STEL: 20 ppm STEL: 50 mg/m³	STEL: 50 mg/m³ TWA: 25 mg/m³
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Ethylene glycol 107-21-1	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m³ Ceiling: 100 mg/m³	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m³ *	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m³ * Ceiling: 104 mg/m³	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m³ STEL: STEL ppm STEL: STEL mg/m³ *	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m³ vía dérmica*
Acetic acid 64-19-7	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³

	STEL: 20 ppm STEL: 50 mg/m³	STEL: 20 ppm STEL: 50 mg/m³	Ceiling: 50 mg/m³	STEL: STEL mg/m³ STEL: STEL ppm	STEL: 20 ppm STEL: 50 mg/m³

Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni
Ethylene glycol 107-21-1	NGV: 10 ppm NGV: 25 mg/m³ Bindande KGV: 40 ppm Bindande KGV: 104 mg/m³ *	TWA: 10 ppm TWA: 26 mg/m³ STEL: 20 ppm STEL: 52 mg/m³ H*	TWA: 10 mg/m³ TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m³ STEL: 30 mg/m³ Sk*
Acetic acid 64-19-7	NGV: 5 ppm NGV: 13 mg/m³ Bindande KGV: 10 ppm Bindande KGV: 25 mg/m³	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³ STEL: 20 ppm STEL: 50 mg/m³	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³ STEL: 20 ppm STEL: 50 mg/m³

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle
Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.
Concentration prévisible sans effet (PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide
Aspect solution aqueuse
Couleur incolore
Odeur Léger/légère. Âcre.
Seuil olfactif

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point / intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)

Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	398	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible	
Densité de liquide	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Caractéristiques des particules		
Granulométrie		
Distribution granulométrique		

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion	
Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Nocif en cas d'ingestion. (d'après les composants).

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	960.60 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	6,266.70 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	7.17 mg/l

Toxicité aiguë inconnue

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue.
le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue.
le mélange contient 53.08 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz).
le mélange contient 53.08 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur).
le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards).

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Ethylene glycol	= 4700 mg/kg (Rat)	= 10600 mg/kg (Rat)	> 2.5 mg/L (Rat) 6 h
Acetic acid	= 3310 mg/kg (Rat)	= 1060 mg/kg (Rabbit)	= 11.4 mg/L (Rat) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Peut entraîner une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère

oculaire irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Ethylene glycol	EC50: 6500 - 13000mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: 14 - 18mL/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 40000 - 60000mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =16000mg/L (96h, Poecilia reticulata) LC50: =27540mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =40761mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =41000mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	EC50: =46300mg/L (48h, Daphnia magna)
Acetic acid	-	LC50: =75mg/L (96h,	-	EC50: =65mg/L (48h,

		Lepomis macrochirus) LC50: =79mg/L (96h, Pimephales promelas)		Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Ethylene glycol	-1.36
Acetic acid	-0.17

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Ethylene glycol	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Acetic acid	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

12.7. Autres effets néfastes
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
14.2
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
14.2
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Polluant marin non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
14.2
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
14.2
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France
Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Ethylene glycol 107-21-1	RG 84	-

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants
non applicable

Ozone-depleting substances (ODS) Regulation (EU) 2024/590
non applicable

EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC)

Nom chimique	EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC)
Acetic acid - 64-19-7	Agent phytosanitaire

Biocidal Products Regulation (EU) No 528/2012 (BPR)

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
EINECS/ELINCS	N'est pas conforme
ENCS	N'est pas conforme
IECSC	N'est pas conforme
KECL	N'est pas conforme
PICCS	N'est pas conforme
AICS	N'est pas conforme

Légende :
TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Full text of any hazard and/or precautionary statements referred to under Sections 2-15
H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Légende
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS
Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Classification SGH, Japon
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)
NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d’évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d’évaluation
Organisation mondiale de la santé

Date de révision 11-18-2024

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006
Avis de non-responsabilité
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l’élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité